Image not found or type unknown

Conduite sous stupéfiants.

Par **Pierre78**, le **30/12/2011** à **17:02**

Bonjour,

j'ai été controlé, il y'a maintenant un mois, pour conduite sous stupéfiants. Les tests sanguins ont donné un résultat positif cette semaine et j'ai rdv avec un major de police dans deux semaines. Je suis en permis probatoire,sans avoir de casier ni quelconque problèmesavec la justice.
Quels sont les risques encourus?
Vais-je faire l'objet d'une procédure simplifiée?(une composition pénale m'arrangerait,ai-je des chances?)
Ai je besoin d'un avocat dès maintenant ou après le rdv?
En cas de procédure ordinaire, une demande de dispense au casier judicaire (je désire m'engager dans l'armée en tant qu'officier) a t-elle ses chances?
Merci

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés